

Location de jeux et de jouets au CLuBB

1) Conditions d'accès au service de location

Le service de location de jeux est accessible uniquement :

- aux individus majeurs dont l'adhésion est en cours de validité pendant la durée prévue de la location
- aux enfants à partir de 8 ans bénéficiant d'une autorisation parentale et d'une adhésion en cours de validité.

Il est également impératif d'avoir pris connaissance de ce document.

2) Horaires de prêt et de retour du matériel

La location et le retour des jeux/jouets s'effectuent sur les horaires d'ouverture des salles de jeu, du mercredi au dimanche (sauf événement particulier).

Aucun prêt ni retour ne sera possible en dehors de ces créneaux. Il est formellement interdit de déposer les documents dans la boîte aux lettres ou à l'accueil de la Médiathèque.

L'inventaire des jeux suite à leur retour est effectué par un ludothécaire, le plus souvent en dehors des heures d'ouverture des salles de jeu.

Suite à cet inventaire, et en cas d'éléments manquants ou détériorés, l'adhérent sera contacté par téléphone ou par courriel.

En cas de retard, merci de nous prévenir par courriel à location@centreludique-bb.fr.

3) Durées et tarifs

La durée de location peut être prolongée et/ou adaptée en fonction des fermetures du CLuBB et des vacances scolaires.

Les cartes prépayées sont nominatives et liées à une adhésion en cours de validité. Elles ne peuvent être remboursées pour quelconque raison. Il n'y a pas de possibilité d'attribuer une carte à un autre adhérent après l'achat.

- Jeux/jouets : durée location de 3 semaines

Elle pourra être prolongée une fois pour une durée de trois semaines, à condition que le jeu n'ait pas été réservé par un autre usager. Il faudra alors régler une seconde fois le tarif de la location.

- 3€ l'unité
- 30€ la carte prépayés 10 jeux (+1 gratuit)

- Jeux de rôles : durée de 6 semaines

Elle pourra être prolongée une fois pour une durée de six semaines, à condition que le jeu n'ait pas été réservé par un autre usager. Il faudra alors régler une seconde fois le tarif de la location.

- 3€ / livre (+ écran si livre de base)
- 30€ la carte prépayée 10 jeux (+1 gratuit)

Si l'adhérent est amené à animer une partie bénévolement, dans le cadre d'une animation pour le CLuBB, l'emprunt est gratuit, sur validation d'un représentant du pôle et d'un salarié.

- Jeux surdimensionnés : durée de 7 jours maximum

10€ par jeu (+ caution)

4) Modalités de location

Les adhérents peuvent louer des jeux et des jouets :

- sur les temps d'ouverture des salles de jeu
- en réservant des jeux sur l'espace adhérents du site <http://www.centreludique-bb.fr> (bouton « réserver un jeu »)

Lors de leur venue, il est demandé aux adhérents de se présenter avec :

- leur carte d'adhérent et d'emprunt le cas échéant ;
- leur propre sac pour le transport des jeux.

Il est possible de louer au maximum 6 jeux/jouets en simultané.

Si l'adhérent remarque un problème le jour de la location (pièce manquante, matériel abîmé...), il dispose de 24h pour le signaler. Passé ce délai, il sera tenu pour responsable des dégradations constatées au retour du jeu.

5) Retards, détérioration ou jeux incomplets

Toute perte ou détérioration doit être signalée aux ludothécaires, qui jugeront alors de la possibilité d'une réparation ou du remplacement. Attention, le matériel ne doit en aucun cas être réparé sans notre accord.

En cas de perte d'un élément du jeu constaté par un ludothécaire, les adhérents repartent avec le jeu et tentent de trouver la/les pièces manquante(s), dans un délai d'une semaine. Dans le cas d'un jeu définitivement inutilisable, celui-ci fera l'objet soit d'un remplacement par un jeu identique, soit d'un remboursement au prix d'achat du jeu neuf.

En cas de retard ou de non-restitution du jeu ou jouet, une pénalité de 3€ par emprunt et par tranche de 3 semaines sera appliquée, correspondant au délai supplémentaire de location.

De plus, le personnel du CLuBB pourra prendre toutes dispositions utiles pour assurer le retour du jeu (voir paragraphe 6).

6) Suspension et suppression du droit d'accès au service de location

En cas de non-respect du règlement, d'abus, de retard ou de situation problématique non-réglée, le droit d'accès à la location peut être temporairement suspendu jusqu'à la résolution du problème, sur décision de l'équipe des salariés, du Bureau ou du CA, ou supprimé définitivement sans remboursement, selon les protocoles de l'association en vigueur.

Pour rappel, l'article 2 du règlement intérieur de l'Association prévoit "qu'aucun remboursement ne sera effectué".

7) Divers

Le CLuBB décline toute responsabilité en cas d'incident, de dégradation ou de blessure causés par l'utilisation